



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 120863

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le problème posé par l'expérimentation animale, notamment au niveau de la cosmétologie. 800 millions d'animaux sont maltraités dans le monde et subissent d'insoutenables actes de cruauté et un grand arsenal de tortures, toutes aussi indignes les unes que les autres, mais parfaitement légales, lors des expériences en laboratoire. En France, toutes les douze secondes, un animal meurt de la vivisection. Pourtant, il existe les méthodes dites « substitutives », plus économiques, plus rapides, plus écologiques et plus fiables. Il lui demande de lui indiquer sa position en la matière, notamment en ce qui concerne les méthodes alternatives, seul moyen d'abolir les tortures envers ces êtres dits sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120863

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2818